



RÈGLEMENT SAISON SPORTIVE 2022-2023

SOMMAIRE :

- 1 • INTRODUCTION - POUR QUI ?
- 2 • FORMAT DES COMPÉTITIONS
 - a/ Règles de jeu
 - b/ Ajustements potentiels
 - c/ Classement lors des poules
 - d/ Forfait en cours de compétition
 - e/ Délais de réponses et cas d'annulation des phases finales du Championnat FP
- 3 • CHAMPIONNAT FRANCE PLUMFOOT DE SIMPLE FEMININ ET MASCULIN
 - a/ Description
 - b/ Classement en simple
Classement général - Classement TDS - Taux de pondération
 - c/ Tournois qualificatifs
 - d/ Phase finale du Championnat France Plumfoot de simple
Qualification - Forfaits - Têtes de séries - Tableau de la phase finale
 - e/ Règles spécifiques au simple féminin
- 4 • CHAMPIONNAT FRANCE PLUMFOOT DE DOUBLE
 - a/ Description
 - b/ Classement en double
Classement général - Classement TDS
 - c/ Tournois qualificatifs
 - d/ Phase finale du Championnat France Plumfoot de double :
Qualification et constitution des équipes - Forfaits - Têtes de séries - Tableau de la phase finale
- 5 • CHAMPIONNAT FRANCE PLUMFOOT DE TRIPLE
 - a/ Description
 - b/ Classement en triple
Classement général - Classement TDS
 - c/ Tournois nationaux

6 • TOURNOI INTERCLUBS

- a/ Description
- b/ Définition d'une rencontre
- c/ Constitution des équipes
- d/ Têtes de séries
- e/ Forfaits

7 • OPEN DE FRANCE

- a/ Description
- b/ Définition d'une rencontre
- c/ Constitution des équipes
- d/ Têtes de séries
- e/ Forfaits

8 • ANNEXE : Organisation compétitions Plumfoot

1 • INTRODUCTION - POUR QUI ?

Ce document, rédigé par France Plumfoot, décrit le fonctionnement de la saison sportive 2022-2023.

Celle-ci se compose :

- d'un championnat de simple (masculin et féminin ou mixte) réparti sur 3 compétitions (2 qualificatives et 1 phase finale) ;
- d'un championnat de double réparti sur 3 compétitions (2 qualificatives et 1 phase finale) ;
- d'un championnat de triple réparti sur 1 compétition (phase finale) ;
- d'une compétition interclubs ;
- d'un Open de France.

Pour qui ?

Ces compétitions sont ouvertes à tout membre d'une association affiliée à France Plumfoot, sauf l'Open de France qui est ouvert à tous les joueurs et joueuses.

France Plumfoot se réserve aussi la possibilité d'accueillir d'autres joueurs et joueuses en vue de la promotion de la discipline en France.

Les compétitions sont mixtes et ouvertes à toutes les catégories d'âge. La compétition de simple peut être composée d'épreuves masculine et féminine en fonction du nombre de participant(e)s.

2 • FORMAT DES COMPÉTITIONS

Toutes les compétitions suivent le format : Poules + Tableau direct et offrent des matchs de reclassements.

Le nombre de poules et de qualifiés pour le tableau principal est défini par le comité d'organisation des compétitions ("COC" ci-dessous) qui agit sur délégation de France Plumfoot.

Le COC choisit ainsi un des formats décrits en annexe en fonction des conditions logistiques (nombre d'inscrits, de terrains, plage horaire du gymnase, etc.).

Les tableaux sont constitués par tirage de au sort selon un système de tête de série propre à chaque compétition. A la fin de la phase des poules, un nouveau tirage au sort est effectué pour rendre les huitièmes ou les quarts de finale (la seconde phase du tournoi) imprédictibles. Les modalités sont fonction des schémas de compétition et sont spécifiées en annexe. Deux principes régissent ce tirage au sort : les TDS 1 et TDS 2 ne peuvent se retrouver qu'en finale, d'une part, et d'autre part deux équipes d'une même poule ne peuvent se retrouver qu'en finale également.

2.a/ Règles de jeu

Les matchs sont régis par les règles officielles de l'International Shuttlecock Federation <https://www.shuttlecock-world.org/shuttlecock> ou https://www.shuttlecock-world.org/files/ugd/4576f4_3a77621069c443d68aa65f5740e4dd21.pdf.

2.b/ Ajustements potentiels

Le COC se réserve la possibilité pour des raisons logistiques et de contraintes de temps de :

- modifier pour tout ou d de la compétition la durée des matchs (ex : match en un set, set en 15 points, 3ème set raccourci, etc.) ;
- limiter le nombre de matchs de reclassement ;
- limiter le nombre d'inscrits ;
- de manière générale de choisir tout moyen permettant de s'assurer que la compétition aille à son terme dans les meilleures conditions possibles.

2.c/ Classement lors des poules

Le classement en poule est défini par les données suivantes, par ordre de prévalence :

- différence rencontres gagnées/perdus (puis plus grand nombre de rencontres gagnées) pour les compétitions incluant la notion de rencontres comme l'Open ou l'interclub ;
- différence matchs gagnés/perdus (puis plus grand nombre de matchs gagnés) ;
- différence sets gagnés/perdus (puis plus grand nombre de sets gagnés) ;
- différence points gagnés/perdus (puis plus grand nombre de points gagnés).

2.d/ Forfait en cours de compétition

Toutes les compétitions respectent les points suivants concernant les forfaits :

- Les remplacements ne sont autorisés que lors des matchs de triple, à raison de deux remplacements par set maximum, chaque équipe étant composée de 6 joueurs/euses maximum.
- Un forfait en cours de compétition est définitif. Si un joueur ne peut finir un match, il/elle n'est pas autorisé à se présenter aux matchs suivants ;
- En poule, le classement final ne tient pas compte des matchs de l'équipe forfaitaire et celle-ci finit donc dernière de poule. Toutefois, elle conserve l'avantage de son classement théorique et obtient donc la dernière place de la partie de tableau où elle se serait en théorie qualifiée. (ex : lors d'un tournoi avec 4 poules qualifiant les 2 premiers, un(e) joueur/euse qui finirait 2ème de poule, malgré un forfait au cours de celle-ci, obtiendrait la 8ème place au classement général malgré son remplacement par un(e) autre joueur/euse).

De facto, dans ce cas, certaines équipes peuvent terminer ex-aequo.

- Lors d'un tableau direct, l'équipe forfaitaire perd le match. Son adversaire est qualifié pour le match suivant.

Si une équipe ayant accédé au tour suivant déclare forfait avant de démarrer le match suivant, elle est remplacée par l'équipe qui aura perdu au préalable contre elle si et seulement si celle-ci n'a pas commencé de matchs de reclassement. Exemple : X gagne contre Y en quarts de finale et doit rencontrer Z en demi-finales. X déclare forfait avant le début de sa demi-finale contre Z. Si Y n'a pas commencé son premier match de reclassement pour les places 5-8, Y remplace X et joue la demi-finale contre Z. Si Y a commencé ou terminé son premier match de reclassement pour les places 5-8, alors il n'y a pas de remplacement possible, Z remporte la demi-finale et se retrouve en finale.

2.e/ Délais de réponses et cas d'annulation des phases finales du Championnat France Plumfoot

Pour chaque phase finale de Championnat France Plumfoot, des délais sont tenus d'être respectés par France Plumfoot, par les différents clubs, par les joueurs et joueuses sollicités pour ces épreuves.

Les délais sont les suivants :

- France Plumfoot détermine le classement des TdS et contacte les participants **3 mois avant la compétition**, en précisant aux sélectionnés les dates et lieux prévus.
- Les joueurs et joueuses sélectionnés ont alors 15 jours pour s'organiser et fournir une réponse à France Plumfoot.
- Dans le cas où un(e) joueur/euse ne serait pas disponible, France Plumfoot doit contacter les joueurs suivants dans les 15 jours qui suivent.
- Les joueurs et joueuses rattrapés ont alors une semaine pour s'organiser et fournir une réponse à France Plumfoot.

Les sélections officielles et validées pour les phases finales sont publiées sur le site internet de France Plumfoot 15 jours avant la compétition.

S'il n'y a pas le nombre requis de joueurs/joueuses disponibles (voir sections suivantes dans les simples et doubles) pour jouer les phases finales, celles-ci devront être annulées. Le ou la premier(e) TdS de l'épreuve sera alors consacré(e) Champion(ne) France Plumfoot de la saison.

Dans le cas où France Plumfoot et les clubs contactés ne trouvent pas de gymnase pour faire les phases finales avant la fin de l'année sportive, celles-ci sont annulées.

3 • CHAMPIONNAT FRANCE PLUMFOOT DE SIMPLE

3.a/ Description

Le championnat est composé de :

- 2 tournois qualificatifs ;
- 1 phase finale si le nombre de participant(e)s est suffisant.

Le chapitre 3.e. détaille les différents cas d'épreuves (masculin/féminin/mixte) en fonction du nombre de participant(e)s.

Cette épreuve aura un vainqueur et une gagnante. Le vainqueur et la gagnante de de la phase finale gagnent le titre de « Champion de France Plumfoot en simple » et « Championne de France Plumfoot en simple » pour la saison.

3.b/ Classement en simple

L'organisation du championnat est régie par 2 classements, régis de la même manière pour les épreuves féminine, masculine et/ou mixte :

- **un classement général**, qui permet de définir les qualifié(e)s pour la phase finale ;
- **un classement dit « Têtes de série »** (TdS), qui influe sur les tirages au sort des tableaux des différents tournois.

Le classement général ne prend en compte que les points gagnés durant la saison en cours. Le classement "Têtes de série" prend en compte les points gagnés durant la saison ainsi que, dans une certaine mesure, les points de la saison précédente.

- un taux de pondération, calculé en fonction du nombre de participants et participantes ; un ratio hommes/femmes ou femmes/hommes sera calculé en fonction du sens de la pondération. Le taux obtenu sera maintenu dans un minimum de 20% et un plafond à x 5.

Classement général

À chaque tournoi de l'année, chaque joueur/euse inscrit(e) gagne des points, selon le tableau ci-dessous, en fonction de ses résultats à la compétition concernée.

Gains de points lors d'un tournoi de simple							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	10000	17ème	1700	33ème	600	49ème	200
2nd	7500	18ème	1500	34ème	550	50ème	170

3ème	6000	19ème	1450	35ème	530	51ème	160
4ème	5500	20ème	1400	36ème	510	52ème	150
5ème	4500	21ème	1350	37ème	490	53ème	140
6ème	4100	22ème	1300	38ème	470	54ème	130
7ème	3800	23ème	1250	39ème	450	55ème	120
8ème	3500	24ème	1200	40ème	430	56ème	110
9ème	3000	25ème	1150	41ème	410	57ème	100
10ème	2800	26ème	1100	42ème	390	58ème	90
11ème	2700	27ème	1050	43ème	370	59ème	80
12ème	2600	28ème	1000	44ème	350	60ème	70
13ème	2500	29ème	950	45ème	330	61ème	60
14ème	2400	30ème	900	46ème	310	62ème	50
15ème	2200	31ème	850	47ème	290	63ème	40
16ème	2000	32ème	800	48ème	270	64ème	30
						65ème et +	10

À tout moment de la saison, avant la phase finale du championnat, on calcule le nombre de points des joueurs et des joueuses en sommant les points obtenus par ceux-ci et celles-ci lors des différents tournois qualificatifs, soit **T1** et **T2**. Ces points donnent donc lieu à un classement qui évolue durant la saison.

Les phases finales du championnat donnent, pour les joueurs/euses participant(e)s, un nombre de points **F**. Les points obtenus durant les phases finales sont les mêmes que dans une compétition qualificative, **avec une pondération de 2**. Pour le même rang (par exemple 3^e) un(e) joueur/euse reçoit donc deux fois plus de points (12 000).

Le nombre total de points P marqués dans la saison est donc calculé par la formule :gt

$$P = T1 + T2 + 2 \times F.$$

Le classement général de la saison est finalement établi sur la base des points accumulés par les joueurs et les joueuses selon la formule précédente. Selon le format des épreuves (masculin, féminin, mixte), le taux de pondération 'masculine/féminin' peut être appliqué.

Classement TDS

Pour calculer le classement TdS d'un(e) joueur/euse, on regarde son classement général à la saison précédente et on lui attribue alors, selon ce classement, un nombre N de points, tel que décrit par le tableau ci-dessous. Si au cours de la saison courante le joueur/la joueuse a acquis P points durant les tournois qualificatifs, son classement TdS vaut alors P + N.

Points TdS simple							
(selon le classement général de la saison précédente)							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	5000	17ème	850	33ème	300	49ème	100
2nd	3750	18ème	750	34ème	275	50ème	85
3ème	3000	19ème	725	35ème	265	51ème	80
4ème	2750	20ème	700	36ème	255	52ème	75
5ème	2250	21ème	675	37ème	245	53ème	70
6ème	2050	22ème	650	38ème	235	54ème	65
7ème	1900	23ème	625	39ème	225	55ème	60
8ème	1750	24ème	600	40ème	215	56ème	55
9ème	1500	25ème	575	41ème	205	57ème	50
10ème	1400	26ème	550	42ème	195	58ème	45
11ème	1350	27ème	525	43ème	185	59ème	40
12ème	1300	28ème	500	44ème	175	60ème	35
13ème	1250	29ème	475	45ème	165	61ème	30
14ème	1200	30ème	450	46ème	155	62ème	25
15ème	1100	31ème	425	47ème	145	63ème	20
16ème	1000	32ème	400	48ème	135	64ème	15
						65ème et +	5

Taux de pondération 'masculin/féminin'

Quand il y a eu un premier tournoi de simple féminin, et que le tournoi de simple suivant ne permet pas une compétition féminine par manque de participante, le taux de pondération 'masculin/féminin' permet aux joueuses intéressées d'intégrer la compétition masculine, donc le prochain tournoi est un simple mixte.

Le calcul de ce taux de pondération est le suivant : nombre de femmes / nombre d'hommes. Par exemple, le premier tournoi de simple comptait 20 joueurs hommes et 5 joueuses femmes. Le taux de pondération est donc de $5 / 20 = 0,25$. La joueuse qui a terminé 1ère de ce tournoi est donc classée à $10\ 000\ pts * 0,25 = 2\ 500\ pts$ et ainsi de suite.

3.c/ Tournois qualificatifs

Organisés, si possible, dans des villes différentes afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre, ils sont régis par les règles définies en introduction de ce document.

Constitution du tableau d'un tournoi

C'est au moment de la constitution des poules que le classement TdS de chaque joueur et de chaque joueuse est pris en compte, les joueurs/euses ayant un classement TdS plus élevé étant plus "protégés" que les suivants, c'est-à-dire ont moins de chances de jouer en poules contre des joueurs et joueuses à haut classement.

Pour chaque tournoi qualificatif, les têtes de série sont sélectionnées en se basant sur le classement TdS. Parmi les joueurs/euses inscrit(e)s au tournoi, le joueur/la joueuse disposant du meilleur classement TdS est tête de série n°1. Le joueur/la joueuse ayant le deuxième meilleur classement est tête de série n°2 et ainsi de suite.

Le tableau du tournoi et son tirage au sort suivent alors une des formes définies en annexe.

3.d/ Phase finale du championnat France Plumfoot de simple

Qualification

Sont qualifiés à la phase finale :

- Tous les demi-finalistes d'un des tournois qualificatifs ;
- Le tableau est ensuite complété par les meilleurs joueurs/euses au classement général jusqu'à avoir 16 joueurs ou joueuses maximum et au minimum 4 participant(e)s.

Forfaits

Tout forfait est définitif. Un(e) joueur/se forfait avant le tournoi est automatiquement remplacé par le joueur ou la joueuse le/la mieux classé(e) au classement général. Cela est valable tant que le joueur ou la joueuse remplacé(e) n'a pas commencé de match lors de la phase finale. Ceci a comme conséquence le fait que les joueurs et les joueuses suivant au classement le ou la dernier/ère qualifié sont susceptibles d'être qualifié(e)s à la dernière minute en cas de forfait d'un joueur ou d'une joueuse qualifié(e).

Têtes de séries

Lors de la phase finale, la définition des Têtes de séries suit une règle différente du reste de la saison, à savoir :

- La prise en compte du nombre de tournois qualificatifs gagnés est le facteur prioritaire. Dit autrement, celles et ceux ayant remporté une ou des finales lors des tournois qualificatifs se trouvent dans les premières têtes de séries ;
- en cas d'égalité, le classement général départage les joueurs et les joueuses ;
- pour celles et ceux n'ayant pas gagné de tournoi qualificatif, c'est leur classement général de la saison (hors points TdS donc) qui les départage.

Tableau de la phase finale

La phase finale du championnat France Plumfoot de simple peut être masculine et féminine, mais peut également être mixte. Cela dépend du nombre de participant(e)s. S'il y a plus de 4 joueurs/joueuses, une

épreuve spécifique peut avoir lieu (une épreuve masculine et une épreuve féminine). Les différents cas sont les suivants :

- 4,5,6,7 joueurs/euses :

- à 4, 5, une poule puis les 2 premier(e)s de la poule jouent une finale,

- à 6, 7, une poule puis les 4 premier(e)s de la poule jouent des demi-finales et une y.

- À partir de 8 joueurs/euses, se référer aux tableaux définis en annexe, jusqu'à un maximum de 16 joueurs/euses.

- A 16 joueurs/euses, se référer au tableau 1 défini en annexe.

S'il y a moins de 4 participantes pour la finale féminine ou moins de 4 participants pour la finale masculine, la phase finale sera mixte. Si la phase finale est mixte et qu'un homme gagne le titre de Champion de France de simple, un titre de Championne de France sera remporté par la joueuse qui a accumulé le plus de points lors la saison.

Si le nombre de participant(e)s de la saison est supérieur à 16, ce sont les 16 premiers/premières Tds qui jouent les phases finales (se référer au tableau 1 en annexe).

3.e/ Règles spécifiques au championnat France Plumfoot de simple féminin

Lors du premier tournoi qualificatif de la saison,

- si le nombre de joueuses n'atteint pas le nombre de 4 participantes, les joueuses sont intégrées, si elles le souhaitent, à l'épreuve masculine. Il s'agira donc d'un tournoi mixte. Les joueurs et joueuses obtiendront le nombre de points définis dans le tableau présenté en 3.b. selon leur classement.

- si le nombre de joueuses atteint ou dépasse le nombre de 4, le tournoi qualificatif de simple féminin se déroule. Les joueuses obtiendront le nombre de points définis dans le tableau présenté en 3.b. selon leur classement.

Lors du deuxième tournoi qualificatif de la saison,

- si le nombre de joueuses n'atteint pas le nombre de 4 participantes, les joueuses sont intégrées, si elles le souhaitent, à l'épreuve masculine. Il s'agira donc d'un tournoi mixte. Pour les joueuses ayant joué un premier tournoi de simple féminin, les points précédemment obtenus seront pondérés grâce au taux de pondération défini en 3.b., afin de calculer le classement mixte des Tds. Les joueurs et joueuses obtiendront le nombre de points définis dans le tableau présenté en 3.b. selon leur classement.

- si le nombre de joueuses atteint ou dépasse le nombre de 4, le tournoi qualificatif de simple féminin peut avoir lieu. Les joueuses ayant participé au premier tournoi qualificatif, si c'est un tournoi mixte, se verront attribuer des points selon le taux de pondération défini en 3.b. Cela permettra au COC de déterminer le classement Tds. A la fin du tournoi, les joueuses obtiendront le nombre de points définis dans le tableau présenté en 3.b. selon leur classement.

Championnat France Plumfoot de simple

- si les deux tournois qualificatifs sont mixtes, le championnat France Plumfoot de simple sera mixte, composé des 16 meilleur(e)s joueurs et joueuses de la saison, comme défini au 3.d.

- si les deux tournois qualificatifs de simple ont bénéficié d'une épreuve féminine, un championnat France Plumfoot de simple féminin sera organisé, comme défini en 3.d, à partir de 4 joueuses disponibles.

- si un seul des deux tournois qualificatifs de simple féminin a eu lieu, mais pas les deux, le championnat FP de simple féminin ne peut avoir lieu. Les joueuses ayant participé au tournoi qualificatif ayant eu lieu se verront attribuer des points selon le taux de pondération défini en 3.b. Le championnat de simple

sera mixte. Les joueuses qui ont obtenu assez de points pour être classées parmi les 16 meilleur(e)s joueurs/joueuses pourront participer au championnat de simple.

4 • CHAMPIONNAT FRANCE PLUMFOOT DE DOUBLE

4.a/ Description

Le championnat est composé de :

- 2 tournois qualificatifs ;
- 1 phase finale comprenant 8 équipes ou 10 équipes ou 12 équipes.

Les vainqueurs de la phase finale gagnent le titre de « Champion de France Plumfoot en double » pour la saison.

4.b/ Classement en double

Comme en simple, l'organisation du championnat FP de double est régi par un classement général et un classement dit « Têtes de série » (TdS).

Classement général

Bien que jouant en équipe, le classement général en double est individuel.

Ainsi à chaque tournoi de l'année, chaque joueur/joueuse inscrit(e) gagne des points, selon le tableau ci-dessous, en fonction de ses résultats à la compétition concernée.

Gains de points lors d'un tournoi de double							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	10000	17ème	1700	33ème	600	49ème	200
2nd	7500	18ème	1500	34ème	550	50ème	170
3ème	6000	19ème	1450	35ème	530	51ème	160
4ème	5500	20ème	1400	36ème	510	52ème	150
5ème	4500	21ème	1350	37ème	490	53ème	140
6ème	4100	22ème	1300	38ème	470	54ème	130
7ème	3800	23ème	1250	39ème	450	55ème	120
8ème	3500	24ème	1200	40ème	430	56ème	110
9ème	3000	25ème	1150	41ème	410	57ème	100
10ème	2800	26ème	1100	42ème	390	58ème	90

11ème	2700	27ème	1050	43ème	370	59ème	80
12ème	2600	28ème	1000	44ème	350	60ème	70
13ème	2500	29ème	950	45ème	330	61ème	60
14ème	2400	30ème	900	46ème	310	62ème	50
15ème	2200	31ème	850	47ème	290	63ème	40
16ème	2000	32ème	800	48ème	270	64ème	30
						65ème et +	10

À tout moment de la saison, avant le championnat de fin d'année, on calcule le nombre de points des joueurs/euses en sommant les points obtenus par ceux-ci et celles-ci lors des différents tournois qualificatifs, soit T1 et T2. Ces points donnent donc lieu à un classement qui évolue durant la saison.

Les phases finales du championnat donnent, pour les joueurs/euses participant(e)s, un nombre de points F. Les points obtenus durant les phases finales sont les mêmes que dans une compétition qualificative, avec une pondération de 2. Pour le même rang (par exemple 3^{ème}) un joueur/une joueuse reçoit donc deux fois plus de points (12 000).

Le nombre total de points P marqués dans la saison est donc calculé par la formule :

$$P = T1 + T2 + 2 \times F.$$

Le classement général de la saison est finalement établi sur la base des points accumulés par les joueurs et les joueuses, selon la formule précédente.

Classement TDS

Là aussi, le classement TdS est individuel.

Pour le calculer, on regarde le classement général d'un joueur ou d'une joueuse à la saison précédente et on lui attribue alors, selon ce classement, un nombre N de points, tel que décrit par le tableau ci-dessous. Si, au cours de la saison courante, le joueur ou la joueuse a acquis P points durant les tournois qualificatifs, son classement TdS vaudra alors P + N.

Points TdS double							
(selon le classement général de la saison précédente)							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	5000	17ème	1500	33ème	850	49ème	575
2nd	4375	18ème	1450	34ème	800	50ème	563
3ème	3750	19ème	1400	35ème	750	51ème	550
4ème	3375	20ème	1375	36ème	738	52ème	538
5ème	3000	21ème	1350	37ème	725	53ème	525

6ème	2875	22ème	1325	38ème	713	54ème	513
7ème	2750	23ème	1300	39ème	700	55ème	500
8ème	2500	24ème	1275	40ème	688	56ème	488
9ème	2250	25ème	1250	41ème	675	57ème	475
10ème	2150	26ème	1225	42ème	663	58ème	463
11ème	2050	27ème	1200	43ème	650	59ème	450
12ème	1975	28ème	1150	44ème	638	60ème	438
13ème	1900	29ème	1100	45ème	625	61ème	425
14ème	1825	30ème	1050	46ème	613	62ème	413
15ème	1750	31ème	1000	47ème	600	63ème	400
16ème	1625	32ème	925	48ème	588	64ème	375
						65ème et +	350

4.c/ Tournois qualificatifs

Organisés, si possible, dans des villes différentes afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre, les tournois qualificatifs sont régis par les règles définies en introduction de ce document.

∨

Constitution du tableau d'un tournoi

Pour définir les têtes de séries, on additionne les points TdS des 2 joueurs ou/et joueuses constituant une équipe.

C'est au moment de la constitution des poules que le classement TdS de l'équipe est pris en compte, celles ayant un classement TdS plus élevé étant plus "protégées" que les suivantes.

Pour chaque tournoi qualificatif, les têtes de série sont sélectionnées en se basant sur le classement TdSz. Parmi les équipes inscrites au tournoi, l'équipe disposant du meilleur classement TdS est tête de série n°1. L'équipe ayant le deuxième meilleur classement est tête de série n°2 et ainsi de suite.

Le tableau du tournoi et son tirage au sort suivent alors une des formes définies en annexe.

4.d/ Phase finale du Championnat France Plumfoot de double

Qualification et constitution des équipes

Sont qualifiés à la phase finale :

- Les demi-finalistes des tournois qualificatifs ;
- Les personnes invitées par les finalistes pour constituer leur équipe de double. Pour être éligible, les personnes invitées doivent avoir participé à au moins un tournoi qualificatif de double durant la saison ;

- À l'issue de ces invitations, quatre cas de figure se présentent :

1/ L'ensemble des demi-finalistes et de leur partenaire constitue 8, 10 ou 12 équipes. Le processus se termine et ces 8, 10 ou 12 équipes sont qualifiées ;

2/ L'ensemble des finalistes et de leur partenaire constitue moins de 8 équipes. Dès lors, sont contactés les joueurs et joueuses ayant obtenu le meilleur classement pour arriver à 8 équipes ;

3/ L'ensemble des finalistes et de leur partenaire constitue entre 8 équipes + 1 personne seule et 9 équipes + 1 personne seule. Dès lors, sont contactés les joueurs et joueuses ayant obtenu le meilleur classement pour arriver à 10 équipes ;

4/ L'ensemble des finalistes et de leur partenaire constitue entre 10 équipes + 1 personne seule et 11 équipes + 1 personne seule. Dès lors, sont contactés les joueurs et joueuses ayant obtenu le meilleur classement pour arriver à 12 équipes.

Le COC valide le classement et le CA contacte les joueurs et les joueuses qualifiées pour valider les équipes et pouvoir ensuite inviter les autres joueurs et joueuses qualifiés pour constituer leur équipe de double. Le CA se réserve le droit de disqualifier un joueur qualifié s'il est avéré que celui-ci ou celle-ci bloque manifestement la constitution de la liste des équipes finalistes dans la mesure où elle met trop de temps à décider qui il ou elle invite.

Forfaits

Tout forfait est définitif.

Le coéquipier ou la coéquipière d'un joueur/d'une joueuse forfait avant le début de la phase finale peut choisir un nouveau/une nouvelle partenaire parmi les joueurs/euses libres selon les contraintes définies ci-dessus.

Cela est valable tant que l'équipe n'a pas commencé de match lors de la phase finale. Ceci a comme conséquence le fait que les joueurs/euses suivant au classement le ou la dernier/ère qualifié(e) sont susceptibles d'être qualifiés à la dernière minute en cas de forfait d'un joueur ou d'une joueuse qualifié(e).

Têtes de séries

Lors de la phase finale, la définition des têtes de série suit une règle différente du reste de la saison, à savoir :

- La prise en compte du nombre de tournois qualificatifs gagnés est le facteur prioritaire. Celles et ceux ayant gagné un ou des tournois qualificatifs se trouvent dans les premières têtes de séries ;
- en cas d'égalité au nombre de tournoi gagné, le classement général départage les joueurs et les joueuses ;
- pour celles et ceux n'ayant pas gagné de tournoi qualificatif, c'est leur classement général qui les départage.

Tableau de la phase finale

En fonction du nombre d'équipes qualifiées pour la phase finale du championnat France Plumfoot, la phase finale pourra prendre 3 formes différentes (cf. annexe ci-dessous) :

1/ 2 poules de 4 équipes avec les 2 premières qualifiées pour les demi-finales ;

2/ 2 poules de 5 équipes avec les 4 premières qualifiées pour les quarts de finale ;

3/ 2 poules de 6 équipes avec les 4 premières qualifiées pour les quarts de finale.

5 • CHAMPIONNAT FRANCE PLUMFOOT DE TRIPLE

5.a/ Description

Le championnat France Plumfoot de triple est composé de :

- 1 phase finale organisée en 1 seul tournoi.

L'équipe remportant la phase finale remporte le titre de « Champion de France Plumfoot en triple » pour la saison.

5.b/ Classement en triple

Comme en simple et en double, l'organisation du championnat FP de triple est régi par un classement général et un classement dit « Têtes de série » (TdS).

Classement général

Bien que jouant en équipe, le classement général en triple est individuel.

Ainsi à chaque tournoi de l'année, chaque joueur inscrit gagne des points, selon le tableau ci-dessous, en fonction de ses résultats à la compétition concernée.

Gains de points lors d'un tournoi de triple							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	10000	17ème	1700	33ème	600	49ème	200
2nd	7500	18ème	1500	34ème	550	50ème	170
3ème	6000	19ème	1450	35ème	530	51ème	160
4ème	5500	20ème	1400	36ème	510	52ème	150
5ème	4500	21ème	1350	37ème	490	53ème	140
6ème	4100	22ème	1300	38ème	470	54ème	130
7ème	3800	23ème	1250	39ème	450	55ème	120
8ème	3500	24ème	1200	40ème	430	56ème	110
9ème	3000	25ème	1150	41ème	410	57ème	100
10ème	2800	26ème	1100	42ème	390	58ème	90
11ème	2700	27ème	1050	43ème	370	59ème	80

12ème	2600	28ème	1000	44ème	350	60ème	70
13ème	2500	29ème	950	45ème	330	61ème	60
14ème	2400	30ème	900	46ème	310	62ème	50
15ème	2200	31ème	850	47ème	290	63ème	40
16ème	2000	32ème	800	48ème	270	64ème	30
						65ème et +	10

À tout moment de la saison, avant le championnat de fin d'année, on calcule le nombre de points des joueurs et des joueuses en sommant les points obtenus par ceux-ci et celles-ci lors des différents tournois, soit T1 et T2. Ces points donnent donc lieu à un classement qui évolue durant la saison. Le classement général de la saison est calculé par la formule $P = T1 + T2$.

Le classement général de la saison est finalement établi sur la base des points accumulés par les joueurs et les joueuses, selon la formule précédente.

Classement TDS

Là aussi, le classement TdS est individuel.

Ainsi pour le calculer, on regarde le classement général d'un joueur ou d'une joueuse à la saison précédente et on lui attribue alors, selon ce classement, un nombre N de points, tel que décrit par le tableau ci-dessous. Si, au cours de la saison courante, le joueur ou la joueuse a acquis P points durant les tournois qualificatifs, son classement TdS vaudra alors P + N.

Points TdS triple							
(selon le classement général de la saison précédente)							
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	5000	17ème	1500	33ème	850	49ème	575
2nd	4375	18ème	1450	34ème	800	50ème	563
3ème	3750	19ème	1400	35ème	750	51ème	550
4ème	3375	20ème	1375	36ème	738	52ème	538
5ème	3000	21ème	1350	37ème	725	53ème	525
6ème	2875	22ème	1325	38ème	713	54ème	513
7ème	2750	23ème	1300	39ème	700	55ème	500
8ème	2500	24ème	1275	40ème	688	56ème	488
9ème	2250	25ème	1250	41ème	675	57ème	475
10ème	2150	26ème	1225	42ème	663	58ème	463
11ème	2050	27ème	1200	43ème	650	59ème	450

12ème	1975	28ème	1150	44ème	638	60ème	438
13ème	1900	29ème	1100	45ème	625	61ème	425
14ème	1825	30ème	1050	46ème	613	62ème	413
15ème	1750	31ème	1000	47ème	600	63ème	400
16ème	1625	32ème	925	48ème	588	64ème	375
						65ème et +	350

5.c/ Tournois nationaux

Un seul tournoi sera organisé sur une journée.

Constitution du tableau d'un tournoi

Les équipes de triple sont composées de 3 à 6 joueurs.

Pour définir les têtes de séries, on additionne les points TdS des joueurs ou/et joueuses constituant une équipe puis on le divise par le nombre de joueurs de l'équipe. Par exemple, une équipe composée de 4 joueurs/euses A (1000 points), B (2000 points), C (3000 points) et D (4000 points), dispose de $(1000+2000+3000+4000)/4 = 2500$ points.

C'est au moment de la constitution des poules que le classement TdS de l'équipe est pris en compte, celles ayant un classement TdS plus élevé étant plus "protégées" que les suivantes.

Pour chaque tournoi, les têtes de série sont sélectionnées en se basant sur le classement TdS. Parmi les équipes inscrites au tournoi, l'équipe disposant du meilleur classement TdS est tête de série n°1. L'équipe ayant le deuxième meilleur classement est tête de série n°2 et ainsi de suite.

Le tableau du tournoi et son tirage au sort suivent alors une des formes définies en annexe.

Forfaits : Tout forfait est définitif.

5.d/ Phase finale du Championnat France Plumfoot de triple

Qualification et constitution des équipes

A l'issue de la journée de tournoi, un championnat sera organisé pour les 4 équipes qualifiées à la suite de la première journée. **La qualification se fait par équipe et non pas par joueur comme en double.** Les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe à la suite de la première journée de tournoi et doivent jouer la journée des phases finales dans la même équipe.

Forfaits

Tout forfait est définitif.

Le coéquipier ou la coéquipière d'un joueur forfait avant le début de la phase finale peut choisir un nouveau partenaire parmi les joueurs et joueuses libres selon les contraintes définies ci-dessus.

Cela est valable tant que l'équipe n'a pas commencé de match lors de la phase finale. Ceci a comme conséquence le fait que les joueurs et les joueuses suivant au classement le ou la dernier/ère qualifié sont susceptibles d'être qualifiés à la dernière minute en cas de forfait d'un joueur ou d'une joueuse qualifié.

Têtes de séries

Lors de la phase finale, la définition des têtes de série suit une règle différente du reste de la saison, à savoir :

- La prise en compte du nombre de tournois qualificatifs gagnés est le facteur prioritaire. Celles et ceux ayant gagné un ou des tournois qualificatifs se trouvent dans les premières têtes de séries ;
- en cas d'égalité au nombre de tournoi gagné, le classement général départage les joueurs et les joueuses ;
- pour celles et ceux n'ayant pas gagné de tournoi qualificatif, c'est leur classement général qui les départage.

Tableau de la phase finale

La phase finale sera composée de poules puis des demi-finales et finales.

6 • TOURNOI INTERCLUBS

6.a/ Description

Le tournoi interclubs est une compétition où les équipes se rencontrent sur 5 matchs, chaque victoire apportant un point à l'équipe.

L'équipe vainqueur du tournoi gagne le titre de « Champion de France Plumfoot des clubs »

6.b/ Définition d'une rencontre

Une **rencontre** entre 2 équipes est composée de 5 matchs, joués dans l'ordre suivant.

- un 1^{er} match de simple ;
- un 1^{er} match de double ;
- un match de triple ;
- un 2nd match de double;
- un 2nd match de simple.

Un même joueur ne peut jouer qu'une seule fois la même épreuve lors d'une même rencontre. De facto, il ou elle ne peut jouer plus de 3 matchs. Une exception existe pour les équipes de 3 joueurs/euses. Dans ce cas, un joueur est autorisé à jouer les 2 doubles mais ne peut jouer aucun match de simple lors de la même rencontre.

La composition d'un double ou d'un simple doit être annoncée simultanément par les 2 équipes avant le début de début du match concernée.

6.c/ Constitution des équipes

Une équipe est composée de 3 à 6 joueurs.

Une même équipe ne peut être constituée que de joueurs évoluant dans le même club. Les joueurs inscrits dans plusieurs associations devront définir en amont de la compétition quel est leur club principal et en aviser le COC.

Il est permis aux joueurs indépendants et à celle et ceux de clubs de moins de 6 membres de se réunir dans une même équipe ou de compléter l'équipe d'une autre association. Dans ce dernier cas, les joueurs indépendants ou de clubs de moins de 6 membres doivent être en minorité au sein de l'équipe "complétée".

6.d/ Têtes de séries

Les équipes têtes de séries sont définies selon la moyenne des points TdS en simple, en double et en triple des joueurs d'une même équipe.

6.e/ Forfaits

Il est rappelé qu'un forfait est définitif et qu'un joueur ou une joueuse qui n'aura pu se présenter lors d'une rencontre, ne pourra réintégrer le jeu pour une rencontre suivante.

Une équipe de 2 joueurs/euses à l'issue d'un ou plusieurs forfaits est autorisée à jouer, par rencontre, 2 simples et 1 double.

7 • OPEN DE FRANCE

7.a/ Description

Le tournoi Open de France est une compétition où les équipes se rencontrent sur 5 matchs, chaque victoire apportant un point à l'équipe.

L'équipe vainqueur du tournoi gagne le titre de « Vainqueur de l'Open de France »

7.b/ Définition d'une rencontre

Une *rencontre* entre 2 équipes est composée de 5 matchs, joués dans l'ordre suivant.

- un 1^{er} match de simple ;
- un 1^{er} match de double ;
- un match de triple ;
- un 2nd match de double;
- un 2nd match de simple.

Un même joueur ne peut jouer qu'une seule fois la même épreuve lors d'une même rencontre. De facto, il ou elle ne peut jouer plus de 3 matchs. Une exception existe pour les équipes de 3 joueurs/euses. Dans ce cas, un joueur est autorisé à jouer les 2 doubles mais ne peut jouer aucun match de simple lors de la même rencontre.

La composition d'un double ou d'un simple doit être annoncée simultanément par les 2 équipes avant le début de début du match concernée.

7.c/ Constitution des équipes

Une équipe est composée de 3 à 6 joueurs. Les joueurs de fédérations étrangères peuvent participer à la compétition.

7.d/ Têtes de séries

Les équipes têtes de séries sont définies par France Plumfoot en s'appuyant sur les résultats des derniers Open de France, les résultats des dernières compétitions internationales et le classement général des épreuves nationales. Les têtes de séries sont définies par le jugement de France Plumfoot et non selon une approche mécanique.

7.e/ Forfaits

Il est rappelé qu'un forfait est définitif et qu'un joueur ou une joueuse qui n'aura pu se présenter lors d'une rencontre, ne pourra réintégrer le jeu pour une rencontre suivante.

Une équipe de 2 joueurs/euses à l'issue d'un ou plusieurs forfaits est autorisée à jouer, par rencontre, 2 simples et 1 double.

8 • ANNEXE

Organisation compétitions Plumfoot

Tableau 1 : si 8 poules avec les 2 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
T1	T2	T3	T4	T5-8			
T9-12				T13/16			
T21-24				T17-20			
T29-32				T25-28			
T33-36				T37-40			

1/8ème Finale	1/4 Finale	1/2 Finale	Finale
1A			
2 E-H			
2B ou 2C			
1 E-H			
1 E-H			
2B ou 2C			
2 E-H			
1D			
1C			
2 E-H			
2A ou 2D			
1 E-H			
1 E-H			
2A ou 2D			
2 E-H			
1B			

Deux principes régissent le tirage au sort post-poules : les TDS 1 et TDS 2 ne peuvent se retrouver qu'en finale, d'une part, et d'autre part deux équipes d'une même poule ne peuvent se retrouver qu'en finale également.

Tableau 2 : si 4 poules avec les 2 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
T1	T2	T3	T4
T5-8			
T9-12			
T13-16			
T17-20			
T21-24			

1/4 Finale	1/2 Finale	Finale
1A		

2B ou 2C		
2B ou 2C		
1D		
1C		
2A ou 2D		
2A ou 2D		
1B		

Tableau 3 : si 4 poules avec les 4 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
T1	T2	T3	T4
T5-8			
T9-12			
T13-16			
T17-20			
T21-24			

1/8ème Finale	1/4 Finale	1/2 Finale	Finale
1A			
4C ou 4B ou 4D			
2C ou 2B			
3A-D			
3A-D			
2C ou 2B			
4A ou 4B ou 4C			
1D			
1C			
4A ou 4B ou 4D			
2A ou 2D			
3A-D			

3A-D			
2A ou 2D			
4A ou 4C ou 4D			
1B			

Tableau 4 : si 2 poules avec les 4 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B
T1	T2
T3 ou T4	
T5 à T8	
T5 à T8	
T9 à 12	
T9 à 12	

Puis

1/4 de finale	1/2 finale	Finale
1A-4B		
2B-3A		
2A-3B		
1B-4A		

Tableau 5 : si 2 poules avec les 2 premiers qualifiés :

Poule A	Poule B
T1	T2
T3 ou T4	
T5 à T8	
T5 à T8	
T9 à 12	
T9 à 12	

Puis

1/2 finale	Finale
1A-2B	
1B-2A	

France Plumfoot

191 Avenue Gambetta 75020 Paris (chez Ayman Moussa)

Tel : 06 63 95 31 37 - Numéro d'immatriculation : W133007497

Mail : president@franceplumfoot.fr - Website : www.franceplumfoot.fr